



**SAINT-AQUILIN**

**Mairie  
Le bourg  
24110 SAINT-AQUILIN**

**COMPTE RENDU DE LA REUNION DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DU VENDREDI 05 SEPTEMBRE 2014**

**Présents** : Annick DEZON, Eric GUTKOWSKI, Jean-Luc PARISOT, Morgane de SEISSAN, Josiane DURIEUX, Pascal DEGUILHEM, Cécile CLERC, Claude BERNADO, Jacques MAGNE, Stéphane BOUCHEZ, Philippe CHERCHOULY, Daniel DESMAISON, Marie-France REY

**Absent excusé** : Fanny DESMOULIN a donné pouvoir à Jacques MAGNE, Alain SOUDEIX a donné pouvoir à Stéphane BOUCHEZ

**Secrétaire de séance** : Morgane de SEISSAN

**Emprunts aménagement de la traverse du bourg**

Le crédit agricole a réétudié sa proposition de financement, après étude de la nouvelle offre, le conseil municipal décide de contracter auprès du crédit agricole :

- Un prêt classique de 230 000 €, à échéances constantes, d'une durée de 15 ans, au taux fixe de 3,13%, d'une périodicité trimestrielle, avec des frais de dossier de 230 €.
- Un prêt relais de 200 000 € (en attente du versement de la TVA et des subventions), d'une durée de 24 mois, au taux fixe de 1,95%, à capital différé, avec possibilité de remboursement anticipé sans frais, d'une périodicité trimestrielle, avec des frais de dossier de 300 €.

**RPOS du SIEAP de Tocane St Apre**

Le conseil municipal a pris acte du rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'alimentation en eau potable adopté par le comité syndical du SIAEP de Tocane St Apre.

**Reprise des concessions abandonnées au cimetière communal**

Le délai de 3 ans étant expiré, le conseil municipal est favorable à la reprise des 26 concessions abandonnées au cimetière.

- ♦ Présentation du projet colombarium au prochain conseil.

**Logement T3 n°2**

Madame VOROS a quitté le logement le 15/08/2014, c'est Mme JOURDAIN qui est retenue pour occuper ce même logement à partir du 01/10/2014. Le loyer mensuel est de 325,72 €, il s'effectuera mensuellement à terme échu avec versement d'une caution correspondant à un mois de loyer.

**Demande d'attribution du fonds d'amorçage**

Suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires par la CCIVS à la rentrée 2014-2015, l'Etat a mis en place une aide financière appelée « Fonds d'amorçage pour la réforme des rythmes scolaires ». Cette aide est versée directement à la commune qui a obligation de la reverser à la CCIVS.

**Décision modification pour le budget du multiple rural**

Il est nécessaire de modifier les écritures suivantes, à savoir :

Fonctionnement		Investissement	
023 virement à l'investissement	- 4241,12 €	2313/023 Travaux	- 4241,12 €
6152/011 bâtiments	+ 4241,12 €	021 Virement du fonctionnement	- 4241,12 €

### **Classement en voie communale de la place de l'atelier technique**

Il a été décidé de classer en voie communale le parking de l'atelier technique.

### **Questions diverses**

#### **Reprise du multiple rural**

Suite à la parution de l'annonce proposant la reprise du multiple rural, il y a eu 34 demandes de cahier des charges. 4 dossiers ont été déposés et étudiés par la commission des travaux du 28/08/2014.

2 dossiers sortent du lot, il s'agit de Mr VERHAEGHE et de Mr DEMELIN et Mme FLORES.

Mr VERHAEGHE a accepté un test de cuisine, mercredi 10/09 avec le conseil municipal.

#### **Luminares au lotissement Maison Neuve**

L'étude du SDE s'avère trop onéreuse. Les réparations vont être faites par les agents communaux.

L'exposition « jardiner sans produits phyto-sanitaires » a été retenue, reste à définir la date en 2015.